

Cours d'été / Chili



Les ordres juridique-politiques
en Amérique latine et ses
relations avec le Canada

24 juillet au 4 août 2023

DRC4513



The juridical-political orders in Latin America and its relations with Canada
Los órdenes Jurídico-políticos de América Latina y sus relaciones con Canadá

Date : du Lundi 24 juillet au 4 août 2023 incl.

Été 2023

Lieu du Cours : **Santiago**, Université du Chili, facultad de derecho, calle (rue) Pio Nono 1
<https://www.uchile.cl/noticias/86573/facultad-de-derecho-un-gigante-de-pio-nono>

(Aussi certains cours auront lieu à l'Université Centrale (Santiago) et à l'Université catholique de Valparaiso)

Dr. Pierre Gilles Bélanger - Coordonnées : Pbelang3@uottawa.ca ou Pbelange@gmail.com

I) DESCRIPTION DU COURS

Depuis les années 1980, au même moment que le Canada adopta sa Charte, l'Amérique latine prend un tournant majeur vers sa démocratisation réformant ses institutions juridiques et politiques à un train d'enfer. Elle a signé des traités sur les droits de la personne, a adhéré aux conventions internationales et, avec le Canada, elle a signé des traités de libre-échange. L'Amérique latine se réforme et adhère à des règles démocratiques. Pourtant, plusieurs critiquent l'inégalité sociale qui existe dans ces pays. Est-elle réelle ? Est-elle similaire à celle du Canada ? Comment pouvons-nous nous retrouver ? Ce cours exposera, par le droit constitutionnel et les droits de la personne des pays respectifs, comment nous pouvons, comme juristes, faire face aux plus récents défis sociojuridiques auxquels le continent est confronté. Nous tenterons de comparer et d'évaluer par diverses méthodes didactiques avec les étudiants du Sud comme du Canada, et avec leurs professeurs et certains intervenants de l'hémisphère, comment le Canada et leurs pays se positionnent au niveau juridique devant ces défis socioéconomiques. Nous verrons aussi quel rôle pourrait avoir un futur juriste canadien dans une Amérique latine en pleine effervescence et quel rôle le droit joue-t-il dans l'équation du développement et de la démocratisation de notre hémisphère.

II) MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Le Dr. Pierre Gilles Bélanger est professeur auxiliaire et à temps partiel à la Faculté de droit, Section de droit civil. Il est un expert en droit interaméricain, droit de la personne et droit pénal.

<https://www.pierregillesbelanger.com/fr>

ou

<https://droitcivil.uottawa.ca/fr/personnes/belanger-pierre-gilles>

Il donnera la majorité des cours et animera les séminaires. Il sera accompagné de professeurs chiliens, colombiens, mexicains et péruviens dont le coordonnateur du Programme des droits de la personne de l'Université Central du Chili, Sergio Fuenzalida et la chercheuse Mylene Valenzuela, le vice-doyen de l'Université du Chili, Ruben Burgos et Alvaro Fuentealba, et le Dr. Jaime Sandoval de l'Université Militaire Nouvelle Grenade de Bogota. Plusieurs experts de l'Amérique latine et du Canada appuieront ce cours. Ce cours sera donné entièrement en classe mais il y aura aussi des séances via le visionnement

de capsules-vidéos mises à la disposition des étudiants. Ces derniers devront aussi faire la lecture de certains textes qui leurs seront distribués pour alimenter les discussions lors des cours. La participation est essentielle pour le succès de ce cours durant les deux semaines et sera évaluée et notée. Les cours se donneront essentiellement en anglais, mais les étudiant(e)s peuvent poser les questions et faire leurs travaux dans la langue de leur choix (Fr/Angl. ou Esp). À noter qu'il y a deux visites de prévues à Santiago et une journée de cours à Valparaiso et font partie du curriculum obligatoire du cours.

III) OBJECTIFS DU COURS

Au terme de ce cours, les étudiant(e)s :

- Seront en mesure d'identifier différents enjeux et problèmes juridiques majeurs des Amériques qui sont communs à nos pays ;
- Comprendront le fonctionnement de l'Organisation des États américains, de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme et des mécanismes qui font parties de ces institutions ;
- Auront une meilleure connaissance de l'Amérique latine par le biais du contexte juridique et politique de celle-ci ;
- Auront une meilleure vision globale de l'importance de la mondialisation dans les échanges sociaux, juridiques et économique.

IV) MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les étudiant(e)s seront évalué(e)s par leurs institutions respectives: les Canadiens par le professeur Pierre Gilles Bélanger. L'évaluation consiste en une présentation orale et écrite de groupe sur une étude de cas (35 %), un travail de recherche (35 %) à remettre au plus tard le 1er septembre 2023 à 15 h et une participation active (30 %). Cette participation sera notée par votre présence régulière et assidue ainsi que la pertinence de vos questions et de vos interactions. Nous exigeons un minimum de 10 questions pertinentes pour chacun, chacune des Canadien·es au courant des deux semaines.

V) PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL

La documentation relative à chacune des thématiques du cours sera mise à votre disposition sur la plateforme *Brightspace* et une page Facebook privée obligatoire afin que les étudiants de l'Amérique latine participent avec le groupe canadien.

VI) PLAN DE COURS DÉTAILLÉ

Le plan de cours détaillé vous sera remis avant la première semaine de cours et est sujet à de légers changements.

NOTE pour le travail de recherche : Vous devez relier votre thème choisi pour votre recherche avec un thème abordé en classe. Trouvez une question et une hypothèse à laquelle on ne peut pas répondre simplement par un « oui » ou un « non » ou par un sommaire d'une situation. Par exemple, je ne veux pas un résumé sur la dictature au Chili ou la situation des autochtones au Canada ou une comparaison

entre les Mapuches et les Mohawks, bien que ce dernier point serait intéressant. Soyez innovateurs! Il s'agit d'un court texte de 20 pages à double interligne, police Times New Roman, taille 12 (excluant la Bibliographie, bien entendu). Je préfère que vous preniez une chance et posiez une hypothèse en affirmant quelque chose, lancez-vous! Par exemple : « L'adhésion du Canada à la Convention interaméricaine des droits de l'homme permettrait aux autochtones devant les tribunaux canadiens d'obtenir une justice en leurs langues respectives. » Dans votre question, émettez une opinion, soyez audacieux. Faites-vous une opinion même si votre hypothèse s'avère fausse. Ce n'est pas grave; juste le fait de chercher, d'y penser, d'émettre quelques idées est excellent. Il y a plusieurs thèmes qu'on abordera, plusieurs questions qui vous viendront à l'esprit. Prenez le temps durant ces deux semaines de me parler et de me donner votre question (**OBLIGATOIRE**) avec un petit plan explicatif du cheminement possible de recherche.